

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230609CM040 -

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame JALLET a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur LAVIALLE a donné pouvoir à Madame MOREAU

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LUCIUS

Absents :

Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

***En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER***

Nombre de conseillers en exercice : 35      Transmis en Préfecture le 15/06/2023

Nombre de conseillers votants :    32      Publication le 15/06/2023

---

**20230609CM040 - Groupe scolaire Louis Gallouédec - approbation du plan de financement**

La présente délibération a pour objet de préciser le plan de financement et les subventions demandées à l'État pour le projet de restructuration du groupe scolaire Louis Gallouédec pour la partie des bâtiments concernés par la réhabilitation et la rénovation énergétique.

La restructuration s'inscrit comme un projet majeur du développement de la politique éducation jeunesse et de la transition écologique de la commune. Le préprogramme de l'opération approuvé lors du conseil municipal du 27 juin 2022 puis le programme approuvé le 14 octobre 2022 ont permis d'acter la nécessité de répondre aux enjeux démographiques, fonctionnels, techniques et environnementaux. Le projet est donc bien approuvé par le conseil municipal comme le demande les services de l'État.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 6 000 000 d'euros HT dont 4 300 000 euros HT de travaux (valeur juin 2021) incluant

- Les travaux de restructuration estimés à 1 817 000 euros HT,
- L'extension en construction neuve estimés à 1 877 000 euros HT
- Les travaux extérieurs estimés à 473 000 euros HT dont 223 000 euros HT pour la renaturation des espaces extérieurs.
- Les frais de programmiste, de géomètre, de diagnostics techniques et d'assurance estimés à 133 000 euros HT.

Le financement par le Conseil départemental a été notifié pour 314 964 euros au titre du volet 3 des financements pour des opérations d'intérêt communal. Ce financement sera affecté à l'extension en construction neuve.

La commune sollicite le financement de l'Etat à hauteur de 1 338 400 euros dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement et des recettes d'investissement. Ce montant est réparti ainsi : 1 160 000 euros de recettes pour les travaux de restructuration et 178 400 euros pour la renaturation des espaces extérieurs.

Le financement au titre du Fonds vert est possible pour les travaux de restructuration estimés à 1 817 000 euros HT et pour les travaux de renaturation des espaces extérieurs estimés à 223 000 euros HT.

Le financement demandé à l'État représente 63,84 % de la dépense de restructuration et à 80 % de la dépense de renaturation.

Dépenses éligibles HT	Financeurs	Recettes
Restructuration de bâtiments & rénovation énergétique	Commune(36,16%)	657 000 euros
	Etat (63,84%)	1 160 000 euros
Renaturation des espaces extérieurs	Commune (20%)	44 600 euros
	Etat (80%)	178 400 euros
<b>Coût total HT : 2 040 000 euros</b>		<b>2 040 000 euros</b>

Ceci étant exposé,

Considérant que l'État est sollicité depuis le 13 janvier 2023 afin d'instruire le dossier pour attribuer une subvention à ce projet pour lequel ses services demandent le présent plan de financement voté ;

Considérant que Madame le maire a été autorisée par délibération du 7 avril 2023 à demander à l'État et à toute autre financeur l'attribution de subventions pour le projet « restructuration du groupe scolaire Louis Gallouédec » ;

Après avis favorable de la commission compétente,

*A l'unanimité, le conseil municipal décide :*

*- d'approuver l'opération et le plan de financement du projet « restructuration du groupe scolaire Louis Gallouédec pour la partie des bâtiments réhabilités et rénovés énergétiquement et la renaturation des espaces extérieurs » ;*

*- de solliciter un financement de l'État à hauteur de 1 160 000 euros pour les dépenses éligibles pour la partie des bâtiments réhabilités et rénovés énergétiquement.*

*- de solliciter un financement de l'État à hauteur de 178 400 euros pour les dépenses éligibles pour la partie de renaturation des espaces extérieurs.*

Pour extrait conforme  
Fait à Saint-Jean de Braye, le 12 juin 2023  
Pour le Maire - Conseillère départementale du  
Loiret et par délégation,  
L'adjointe déléguée à la communication et aux  
affaires générales



*Martin-Chabbert*

Colette MARTIN-CHABBERT

